



Escroquerie, que faire ? aidez-moi (montant de 300€)

Par **Cyber76_old**, le **08/06/2007** à **20:54**

Bonsoir à tous,rnrnVoilà il y a quelques temps j'ai fais la rencontre d'une personne qui s'avère être un Webmaster. Une confiance s'installe, nous discutons de futurs projets que nous pouvons élaborer.rnrnIl y a quelques semaines maintenant il me demande si je peux prêter mes coordonnées bancaires afin de réouvrir son compte chez 1&1 en contre-partie il me fait un échange d'un montant de 20€ sur Paypal, il me donne les codes d'accès de son compte, je change préalablement les identifiants du compte afin qu'il ne puisse plus se connecter et je rentre mes données bancaires afin qu'il puisse réouvrir son compte 1&1...rnrnCette personne contacte donc par e-mail 1&1 afin que la transaction s'effectue (Je possédais toujours les identifiants du compte).rnrnIl me recontacte sur MSN en me disant que 1&1 n'a pas accepté sa demande donc en tant que personne honnête je lui re-transfère les 20€ sur son compte Paypal et je m'aperçois deux semaines plus tard soit aujourd'hui que 1&1 m'a débité 272,52€ par ci et quelques euros par là, pour un montant total de 300€ environs.rnrnJe décide donc de contacter le plus rapidement la société 1&1 et je leur explique l'histoire, je donne donc le numéro de compte client de cette personne et un des opérateurs m'apprend que c'est une personne qui ne paye jamais les factures...rnrnVoilà ma question, que dois-je faire ? Sachant que je possède ni nom ni adresse ni aucune données postales (Je possède simplement son adresse e-mail, son n° de compte client 1&1).rnJ'ai été sur le site www.whois.sc afin de retrouver les données postales de Mr.X mais cette personne est quelqu'un qui crée des sites Warez (Téléchargements de divx, musiques etc...), je ne pense qu'il va s'amuser à donner ses coordonnées.rnLa gendarmerie peut-elle retracer son identité ? (En donnant un maximum d'information sur ces actes dans les Warez)rnSi oui quels sont mes droits face à la justice ?rnrnCordialement,rnMr Leprêtre.

Par **Jurigaby**, le **08/06/2007** à **22:44**

Bonjour.rnrnVous pouvez déposer plainte auprès de la gendarmerie et demander réparation du préjudice subi.rnrnSi le procureur décide de "ne pas poursuivre" en justice, alors vous avez la possibilité d'aller contre ce refus de lancer les poursuites en déposant plainte avec constitution de partie civile directement devant le juge d'instruction.rnrnConcernant les capacités informatiques, je ne suis pas pessimiste.rnMaintenant, je ne suis pas informaticien non plus donc je ne l'avancerai pas trop sur ce genre de question.